

Yverdon-les-Bains, le 5 novembre 2021

Clendy-Dessous : la Municipalité d'Yverdon-les-Bains fera respecter la loi

Interpellée lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre au sujet de l'occupation du quartier de Clendy-Dessous, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains réaffirme son opposition inconditionnelle à la voie retenue par les militants pour faire aboutir leurs revendications. Elle appelle à l'évacuation des lieux afin de mettre fin à cette situation d'illégalité. Cette occupation va à l'encontre des procédures et institutions démocratiques qui forment le socle sur lequel repose la politique de développement urbain menée par la Ville, dont les actions démontrent qu'elle est à l'écoute de sa population, via notamment diverses démarches participatives.

Elue au printemps 2021, entrée en fonction le 1^{er} juillet dernier, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains n'entend pas se laisser mettre sous pression dans le développement de sa politique urbaine. Après avoir autorisé la manifestation du samedi 16 octobre 2021, dans le respect qu'elle porte à l'expression du débat démocratique, la Municipalité a été très désagréablement surprise par l'occupation du quartier de Clendy-Dessous. Dans un premier temps, elle a cherché le dialogue avec les militants afin de les enjoindre à respecter le cadre légal. Par la suite, dans une volonté assumée de ne pas alimenter la polémique et d'éviter les escalades verbales, elle s'est contentée de répondre aux sollicitations des médias plutôt que de prendre officiellement position via sa communication institutionnelle. Trois Municipaux se sont toutefois exprimés à chaque fois qu'ils ont été sollicités par les médias.

Les occupants de Clendy-Dessous s'étant durablement installé depuis bientôt 3 semaines, et manifestant un souverain mépris pour les institutions, leur légitimité, leur rythme et leur fonctionnement, la Municipalité indique qu'elle fera respecter la loi. Dès lors :

- elle appelle les occupants à évacuer les lieux et à libérer le quartier ;
- elle prie les instances cantonales compétentes, tant sur le plan judiciaire que sécuritaire, d'agir avec la plus grande célérité pour mettre fin à cette situation d'illégalité, et se tient à l'entière disposition de ces instances à toutes fins utiles.

À cet égard, la Municipalité précise que l'enchaînement des événements le 16 octobre dernier n'a pas permis à la Police Nord Vaudois (PNV), laquelle était appuyée par des effectifs de maintien de l'ordre de la police cantonale, d'empêcher l'occupation des terrains et des bâtiments de manière sécurisée pour ses agents, les manifestants et les tiers, et encore moins leur évacuation. Il semblerait d'ailleurs, au vu des déclarations de certains squatteurs dans la presse, que les lieux étaient déjà occupés depuis près d'une semaine sans qu'aucun ayant droit, ni voisin, n'avertisse la police, ce qui rendait encore plus illusoire une intervention immédiate des forces de police, laquelle est de toute façon limitée dans le Canton de Vaud, sans décision juridictionnelle exécutoire, à quelques heures après le début de l'occupation. Au vu des infractions commises, la Police cantonale et le Ministère public sont désormais seuls compétents pour prendre les mesures qui s'imposent pour mener à bien la poursuite des auteurs, la PNV se conformant aux instructions qui lui sont données.

Selon la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, aucune portion du territoire communal ne constitue une « zone à défendre ». Les occupants de Clendy-Dessous se trompent de cible et de ville. En effet, tous les développements urbains envisagés dans la Ville sont soumis aux procédures

démocratiques et respectent le cadre légal issu du canton et de la Confédération, s'agissant notamment du dimensionnement et de l'emplacement des zones à bâtir. Les plans de quartier font l'objet de mise à l'enquête publique, ils sont adoptés par le Conseil communal et approuvés par le Département en charge des institutions et du territoire. Leur contenu comme leur application sont contrôlés par les services cantonaux, les voies de droit, dont le recours aux tribunaux, restant ouvertes tout au long de ce processus.

Au surplus, la Ville d'Yverdon-les-Bains mène de longue date des politiques pionnières et innovantes en matière de transition énergétique, de biodiversité et de démarches participatives. De ce point de vue, la Municipalité a prouvé à maintes reprises qu'elle est à l'écoute de sa population. Elle rappelle que ses institutions tiennent leur légitimité du processus démocratique et électoral. Dans ce cadre, la Ville n'a de comptes à rendre qu'à sa population, la Municipalité qu'au Conseil Communal. C'est bien dans le champ démocratique que la Municipalité entend dialoguer avec quiconque l'interpelle, comme elle compte travailler tout au long de la législature pour offrir aux Yverdonnoises et aux Yverdonnois un cadre de vie serein et attractif. Le programme de législature, en cours de rédaction, sera l'expression de cette volonté de développer la Ville tant sur le plan social, économique, culturel, écologique, et urbain. Ceci étant, la Ville n'entre pas en discussion avec quelque interlocuteur que ce soit dès lors que ce dernier foule aux pieds le cadre institutionnel de l'état de droit, sauf dans le but unique de rétablir ce cadre.